



SALON DE LA PHOTOGRAPHIE Du 23/5 au 07/6/2026

« Des-équilibres »

Maison de Pays de Mornant

Ouvert : Samedis/dimanches et jours fériés 14h30-18h30
+Visites privées sur inscription (1 à 2/semaine)

Bulletin d'inscription

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TELEPHONE : ADRESSE e-mail :
SITE WEB :

Titre photo	NB ou Couleur	Format photo	Support photo	Format cadre	prix
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

Cotisation association 2025/2026 : **20 euros** + Droits inscription : **40euros** **TOTAL 60 euros**

REGLEMENT DE PREFERENCE PAR CB SUR HELLO ASSO

Sinon Joindre un règlement global de **65 euros (+ 5 euros de frais)** à l'ordre de : **Amis des Arts de la région de Mornant**
(chèque ou CCP). *Le chèque sera encaissé après la fin du salon*

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement ci-joint du salon.

Fait à : le : Signature :

Bulletin rempli à renvoyer à

par E-mail à : expos@lesamisdesarts-mornant.fr si règlement par CB Hello asso

ou à : Brigitte LUC: 65 rue de la Chabaudière 69440 TALUYERS Tél : 06 33 32 95 94 avec chèque si règlement par chèque

CNIL : Conformément à l'article 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez votre demande par courrier à :

Amis des arts de la région de Mornant, Maison de Pays, place Jacques Truphémus 69440 Mornant.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Les candidats exposants enverront au plus tard le 31/12/2025 un portfolio, en adéquation avec le thème « Des.équilibres » à adresser à l'adresse mail ci-jointe : expos@lesamisdesarts-mornant.fr à l'attention de brigitte Luc/salon photo

La série comportera 6 photos maxi accompagnée d'un texte d'intention. Les fichiers doivent avoir une taille d'au moins 1080x1080 pixels. Seuls les formats jpeg sont autorisés.

Toutes les photographies soumises doivent avoir été prises avec un appareil photo. Le contenu généré exclusivement par ordinateur ou par intelligence artificielle n'est pas autorisé, et aucun remplissage généré artificiellement ne peut être utilisé en post-traitement.

Les photographies soumises peuvent contenir des modifications tant qu'elles n'entraînent pas de changements significatifs de l'image dans son ensemble, n'en altèrent pas le sens, n'introduisent pas de nouvelles informations dans l'image ou ne suppriment pas d'informations prises par l'appareil photo.

L'étendue de la modification doit être rendue transparente dans la description de l'image lors de sa soumission par le participant.

Chaque photographie soumise doit également exister dans sa taille et son format d'origine (JPEG, RAW ou TIF). L'association peut les demander au participant pour en vérifier l'authenticité et pour les publier dans des expositions et/ou dans la presse écrite.

Le participant détient les droits d'auteur et d'utilisation illimités des photographies soumises.

Transmettre les formats des photos et de leurs cadres à accrocher.

Indiquer le contact de l'auteur. Site/adresse mail et tel.

2. Un retour d'acceptation de participation au salon sera envoyé aux auteurs au plus tard fin janvier 2026 avec informations modalités d'inscription définitive
3. Nombre d'œuvres autorisées : 5 à 8 maxi par exposant (modulable selon format)
FORMAT limité à 120/80 cm cadre compris

4. Présentation des œuvres :

Correctement encadrées et munies d'un solide dispositif d'accrochage **les sous-verres « clips » seront accrochés aux risques et périls de l'artiste.** Indiquer votre **Nom** et le **Titre** du tableau derrière chaque œuvre.

5. Droits à acquitter

Cotisation association 2026 : 20 euros + Droits inscription : 40 euros = **TOTAL 60 euros**
+ **Prélèvement de 10% sur les ventes**

6. Les organisateurs prendront le plus grand soin des œuvres exposées : Cependant, il appartient à chaque exposant de s'assurer en responsabilité civile.
7. Chaque artiste s'engage si possible à effectuer au moins 1 à 2 permanences sur le salon

DATES à RETENIR

31/12/2025	<i>Date limite pour l'envoi du portfolio et renseignements demandés.</i>
15/01/2026	<i>Fin Examen des dossiers de candidature</i>
Du 25/11/2025 au 30/01/ 2026	<i>Envoi réponse d'acceptation avec informations modalités d'inscription définitive</i>
28/02/ 2026	<i>Date limite finalisation du contrat</i>
<u>Mercredi 20/5/2026</u> <i>De 9h00 à 12h00 à la Maison de Pays de Mornant</i>	<i>Dépôt des œuvres</i>
<u>Samedi 23/05/2026 18 heures</u>	<i>Vernissage de l'exposition Maison de pays</i>
<i>Dimanche 07/06/2026 18 heures</i>	<i>Clôture du salon et retrait des œuvres</i>